



APPEL A PROJETS

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
RESTAURATION DANS LE CADRE DU FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions de remise des propositions

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION : 13 MAI 2024 à 17H00

**Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
Direction cohésion territoriale et appui aux communes
25 Boulevard Besson Bey
16000 Angoulême**

Calendrier

- 5 avril : **diffusion de l'appel à projet**
- 13 mai 2024 à 17h00 : **remise des offres**
- Mai 2024 : **avis de la commission compétente sur le choix de l'exploitant**
- Mai 2024 : **validation du choix de l'exploitant**
- 1^{er} juin 2024 : **information au exploitants retenu et candidats non retenus**

SOMMAIRE

ARTICLE 1. – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
1.1. Contexte	3
1.2. Objet de la consultation	3
1.3. Visite du site	3
1.4. Forme de la convention	3
1.5. Délai minimum de validité des offres	3
1.6. Description des prestations attendues	3
ARTICLE 2. – MODALITES DE REMISES DES PLIS	4
2.1. Liste des pièces du dossier de consultation	4
2.2. Présentation du pli	4
2.3. Contenu de la proposition	4
2.4. Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention	5
ARTICLE 3 – ANALYSE DES PROPOSITIONS	5
ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5

ARTICLE 1. – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

1.1. Contexte

Depuis maintenant plus de 15 ans, GrandAngoulême organise tous les mois de septembre, le week-end après la rentrée des classes, un forum ouvert au public, sur les thèmes du sport, de la santé et de l'environnement à l'Espace Carat (L'Isle d'Espagnac).

Le forum a pour but de mettre en relation les habitants de l'agglomération avec les différentes associations, principalement sportives, présentes sur le territoire.

Chaque année, avec une fréquentation de plus de 12 000 visiteurs, 1 600 bénévoles, 145 exposants représentant plus de 100 disciplines, une trentaine d'espaces de pratique, une vingtaine de partenaires publics et privés, son challenge sportif « courir ensemble » et son label éco manifestation, le Forum « sport, santé, environnement » s'impose comme un évènement populaire majeur de la rentrée associative du territoire.

Ce 15ème Forum correspond aussi au retour du challenge sportif "courir ensemble" pour une 9ème édition.

Pour 2024 et comme tous les ans, de nombreuses animations seront présentes au sein du Forum. En effet, pour cette édition, nous souhaitons mettre à votre disposition un maximum d'activités et apporter de la nouveauté.

1.2. Objet de la consultation

La présente convention concerne **LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE POUR PROPOSER DES SERVICES DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT.**

Lieu d'exécution : L, 54 Av. Jean Mermoz, 16340 L'Isle-d'Espagnac

Textes organisant la présente consultation :

- Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
- Article L.2122-1-1 et suivants du Code général de propriété des personnes publiques.

1.3. Visite du site

Une visite pourra être organisée à la demande et en fonction des disponibilités, uniquement sur rendez-vous.

Les candidats intéressés sont invités à prendre contact avec Maxime CHATENET : 06 11 11 42 74 – m.chatenet@grandangouleme.fr.

1.4. Forme de la convention

La convention d'occupation temporaire prend effet à compter du 6 septembre 2024 à 9h et jusqu'au 9 septembre 2024 à 12h.

1.5. Délai minimum de validité des offres

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

1.6. Description des prestations attendues

1.6.1. Les espaces de restaurations

Deux types d'espaces sont proposés : intérieur et extérieur.

L'espace **intérieur** situé dans le hall de l'Espace Carat peut accueillir un seul occupant. Il est caractérisé comme suit : 120m² (10mx12m), capacité de 60 places assises (tables et chaises fournies), comptoir et vitrine réfrigérée sur demande.

L'espace **extérieur** situé sur le parvis de l'Espace Carat peut accueillir jusqu'à deux occupants (50 m² par occupant). Aucun mobilier n'est mis à disposition sur l'espace. L'occupant a la possibilité d'aménager l'espace dans la limite de ce qui lui est attribué (manges debout, tables, chaises...).

Une alimentation électrique est fournie. Les besoins spécifiques relatifs à l'alimentation doivent être détaillés en amont.

1.6.2. Types de produits attendus

L'occupant exercera une activité de :

- vente de produits de restauration rapide à emporter : salades, sandwiches, plat chaud, glaces
- vente de boissons de 1ère catégorie possible (Pour l'exploitation du débit de boissons, l'occupant devra effectuer lui-même les démarches pour être titulaire d'une licence de 1ère catégorie uniquement. Les candidats disposant de la licence IV ne pourront pas l'utiliser pendant la durée de la manifestation.)

A l'intérieur, sont exclues toutes prestations de friterie, grillade, bonbons.

1.6.3. Prix des produits

Les tarifs proposés devront être de l'ordre de :

Intérieur	Extérieur
- Salade (plat) : 8 €	- Sandwich ou assimilés seul : 5 à 8 €
- Sandwich : 5 à 8 €	- Dessert : 3 €
- Plat chaud : 10 €	- Glace : 2 à 3 €
- Dessert : 3 €	
- Glace : 2 à 3 €	

1.6.4. Critères écoresponsables

Les produits devront, autant que possible, provenir d'une production locale favorisant les circuits courts. Les produits frais et de saison sont privilégiés. Les portions doivent être équilibrées et en quantité adaptée pour limiter le gaspillage : on vise le zéro surplus. L'alimentation doit être diversifiée et permettre à tous la composition d'un repas équilibré : éviter une alimentation trop grasse, trop salée, trop sucrée et les produits ultra-transformés.

La vaisselle utilisée (verre, assiette, couverts, coupelles) devra être soit réutilisable soit recyclable.

Une attention particulière devra être apportée à la limitation des déchets et à leur traitement.

ARTICLE 2. – MODALITES DE REMISES DES PLIS

2.1. Liste des pièces du dossier de consultation

- Règlement de la consultation
- Convention d'occupation du domaine public

2.2. Présentation du pli

Tous les documents listés ci-après seront transmis par les candidats :

Par voie électronique : m.chatenet@grandangouleme.fr ou voie postale : 25 Boulevard Besson Bey 16000 Angoulême.

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la proposition doivent être rédigés en langue française.

Les éléments financiers seront exprimés en euros. L'enveloppe extérieure indiquera le nom de l'entreprise et portera la mention suivante:

Proposition pour : L'EXPLOITATION D'UNE RESTAURATION DANS LE CADRE DU FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT – NE PAS OUVRIR

Si envoi par mail, l'objet sera :

Proposition pour : L'EXPLOITATION D'UNE RESTAURATION DANS LE CADRE DU FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT

A l'intérieur du pli se trouvent les pièces suivantes :

2.3. Contenu de la proposition

2.3.1 Le dossier de candidature

Les candidats devront produire les documents suivants, attestant de leur capacité professionnelle, technique et financière.

- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, d'avoir souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et avoir effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles à cette date.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et la justification de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution de la convention d'occupation.
- Inscription au registre de la profession ou au registre du commerce ou tout autre justificatif du statut du candidat.
- Le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Une note méthodologique permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières qui met notamment en perspective les informations concernant le candidat permettant à la collectivité de s'assurer de la pérennité de son activité.
- Les références pour des prestations similaires.

2.3.2 La proposition d'offre du candidat

La convention comportant toute proposition d'amendement utile au candidat ;

Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exploitation de l'activité de restauration :

- **Pertinence de l'offre par rapport à l'évènement ;**
- **Organisation des moyens humains et techniques affectés à l'exploitation ;**
- **Grille des produits et de leurs tarifs ;**
- **Toute autre proposition utile à la compréhension de l'offre.**

2.4. Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention

GrandAngoulême se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, jusqu'à 4 jours avant la date indiquée en 1^{ère} page pour la remise des propositions. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – ANALYSE DES PROPOSITIONS

Les propositions seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

Critères	Nombre de points
Qualité et origine des produits proposés	8 points
Démarche environnemental	5 points
Tarifs proposés	4 points
Débit du service	3 points

GrandAngoulême se réserve le droit d'auditionner les candidats ayant remis des propositions conformes, ou de leur demander d'apporter toute précision ou complément utile à l'analyse de leur proposition.

A l'issue de l'analyse des offres, un courrier sera adressé aux candidats non retenus.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement d'ordre administratif et technique, les candidats peuvent contacter :

- M Maxime CHATENET
Direction des Sports
25 boulevard Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél. 06 11 11 42 74
Courriel : m.chatenet@grandangoulême.fr